

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 10 juillet 2017, à 20h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Martin Lefebvre, M. Paul-Eugène Poulin, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Conformément aux articles 153 et 157 du Code municipal, tous les membres du conseil présents sur le territoire assistent à la séance et renoncent à l'avis de convocation. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient traités lors de la présente séance :

- Octroi d'un contrat à Surfaces Sportives Prévost Inc. pour l'installation de nouvelles lignes permanentes de soccer;
- Achat de 2 balançoires chez Soudure Yves Paradis Inc.;
- Achat d'un module de jeux pour le parc situé au terrain des loisirs chez Les Jeux 1000 Pattes Inc. ;

160-07-2017

OCTROI D'UN CONTRAT À SURFACES SPORTIVES PRÉVOST INC. POUR L'INSTALLATION DE NOUVELLES LIGNES PERMANENTES DE SOCCER :

Considérant que les lignes du terrain de soccer doivent être changées puisqu'elles risquent d'être la cause de blessures chez les joueurs;

En conséquence, il est proposé par M. Francis Gagné, appuyé par M. Martin Lefebvre et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal octroi un contrat à Surfaces Sportives Prévost Inc. pour l'installation de lignes permanentes Permaline sur le terrain de soccer sur une distance de 579 mètres linéaires au coût de 26.77 \$ du mètre linéaire, pour un total de 15 499.83 \$ plus les taxes.

161-07-2017

ACHAT DE 2 BALANÇOIRES CHEZ SOUDURE YVES PARADIS INC. :

Il est proposé par Mme Ginette Camiré,
Appuyé par M. Paul-Eugène Poulin,
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise l'achat de 2 balançoires chez Soudure Yves Paradis Inc., pour le parc situé au Centre Municipal, pour un montant de 2 700.00 \$ plus les taxes.

162-07-2017

**ACHAT D'UN MODULE DE JEUX POUR LE PARC SITUÉ AU TERRAIN
DES LOISIRS CHEZ LES JEUX 1000 PATTES INC. :**

Considérant que la Municipalité souhaite agrandir et rafraîchir le parc d'enfants situé au terrain des loisirs;

Considérant les soumissions reçues :

Les Jeux 1000 Pattes Inc.	34 000.00 \$ plus les taxes
Équipements récréatifs Jambette Inc.	34 855.00 \$ plus les taxes

En conséquence, il est proposé par Mme Sonia Tremblay, appuyé par Mme Ginette Camiré et résolu à l'unanimité:

Que le conseil municipal retienne la soumission la plus basse, soit celle de Les Jeux 1000 Pattes Inc., pour le parc situé au terrain des loisirs, pour l'achat d'un module de jeux pour les 5 à 12 ans, 2 jeux sur ressorts, 2 tables à pique-nique, 1 banc et 1 poubelle, pour un montant de 34 000.00 \$ plus les taxes applicables.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière